



Votre guide

SOMMAIRE

1. Pourquoi ce guide page 9.

2. Qu'est-ce que le handicap ? page 10.

Handicap auditif page 10.

Handicap visuel page 10.

Handicap psychique page 10.

Handicap mental page 10.

Handicap moteur page 10.

1. Pourquoi ce guide ?

Ce guide a été conçu et rédigé avec l'ensemble des services de la Ville et les représentants de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Il vise à accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches en répondant aux questions qui se posent à elles à chaque étape de la vie.

Nous avons réuni toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin : depuis les démarches auprès des instances départementales du handicap, jusqu'à la recherche des aides, et en évoquant les domaines aussi divers que la petite enfance, l'éducation, les transports, le logement, l'emploi et les loisirs.

Ce document est l'un des nombreux signes de l'engagement de notre Ville en faveur du handicap. Il vient en complément de la mise en accessibilité des établissements de la Ville, de la voirie, de la sensibilisation dans les écoles, des actions de la médiathèque et de bien d'autres interventions.

C'est par toutes ces actions que nous pourrons intégrer le handicap dans notre quotidien.

Pour reprendre la formule du philosophe Alain : « Savoir, c'est comprendre comme la moindre chose est liée au tout ».

C'est l'ambition forte que nous souhaitons porter et réaliser pour notre ville.

Bonne lecture

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Despierre', with a long horizontal flourish underneath.

Catherine Despierre
Adjointe au Maire chargée
du handicap et de l'accessibilité

2. Qu'est-ce que le handicap ?

La loi définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

Selon les situations, on distingue :

- Le handicap inné ou de l'enfance, avec lequel la personne a toujours vécu, sans jamais connaître une situation d'état physique normal.
- Le handicap acquis (maladie, accident) que découvre une personne bien après la naissance et qui l'oblige alors à apprendre à s'adapter à cette nouvelle situation.

Le handicap auditif se caractérise par une perte totale ou partielle de l'audition. Certains appareils peuvent aider les personnes à surmonter ce handicap qui peut survenir avec l'âge.



Le handicap visuel se caractérise par une perte totale ou partielle de la vue. Outre le port de lunettes ou de lentilles, certaines opérations chirurgicales peuvent être nécessaires en cas de détérioration de la vue.



Le Handicap psychique se caractérise par des dysfonctionnements de la personnalité. Ces troubles sont plus ou moins intenses, ponctuels et permanents. Le handicap psychique peut entraîner des troubles de la pensée, de la perception ou du comportement.



Le Handicap mental se caractérise par une déficience intellectuelle, c'est-à-dire une perte ou anomalie au niveau psychologique, anatomique ou physiologique. Elle s'articule autour de trois niveaux : corporel, personnel et social.



Le Handicap moteur se caractérise par une perte de facultés physiques liées à un accident, une maladie ou à une anomalie congénitale. Cela peut se traduire notamment par une paralysie totale ou partielle du corps.

